

Inter Caux Vexin

#2
MAG

JANVIER 2023

L'INFO DE VOTRE TERRITOIRE



CLIMAT

INTER CAUX VEXIN
SE BOUGE POUR
LA MOBILITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

UN TERRITOIRE
POUR ENTREPRENDRE

EDITO

Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord, aux côtés des élus du conseil communautaire, à débiter cet éditorial en vous souhaitant une excellente année 2023.

Que cette nouvelle année vous apporte beaucoup de joie et de réussite dans tous vos projets, avec par-dessus tout la santé, qui conserve une valeur toute particulière.



Eric HERBET
Président

Je souhaiterais vous parler à cet instant de l'attractivité de notre territoire et de ses multiples atouts. En effet, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin est un territoire qui aime accueillir. Accueillir les nouveaux habitants attirés par le bien vivre et la qualité environnementale, ou les visiteurs qui viennent profiter des paysages et de nos sites touristiques. Mais aussi accueillir les entreprises et leurs employés qui souhaitent travailler autrement, dans un environnement profitable pour tous aux portes de Métropole Rouen Normandie, mais déjà à la campagne avec ses privilèges.

Cette attractivité est la combinaison d'un travail très important de notre établissement pour le compte de ses communes membres mais également le fruit d'une proximité forte de ces dernières avec les habitants qui les composent. Nous sommes très fiers de cet équilibre.

Nous savons qu'il est de notre devoir de concilier activité économique et protection de notre cadre de vie pour préserver son avenir, car l'environnement n'est pas une mode mais une exigence morale.

L'attrait de notre territoire est donc bien au service de la qualité de vie de nos habitants, c'est une richesse, c'est de l'intelligence collective que nous souhaitons cultiver.

Vous aurez le loisir de retrouver dans ces pages quelques sujets traités dans cet esprit :

Où en sommes-nous de notre Plan Climat Territorial ? ; le service public « France rénov' » pour rénover son habitat efficacement dont le volet énergétique est si crucial en cette période, un dossier complet sur la mobilité, ou un sujet sur le développement économique favorable à l'emploi local.

Je vous laisse à présent découvrir ce magazine en vous réitérant tous mes souhaits de bonheur et une excellente année 2023.



P.3

PLAN CLIMAT

P.4 à 7 Dossier

Le service France Rénov'
La mobilité

P.8 à 9 Grand angle

Un territoire pour entreprendre

P.10 Focus

LEADER : l'Europe au cœur
des territoires

P.11 Actus

UN TERRITOIRE, 64 COMMUNES

Anceaumeville • Les Authieux-Ratiéville
• Auzouville-sur-Ry • Beaumont-le-Hareng • Bierville • Blainville-Crevon
• Bois d'Ennebourg • Bois-Guilbert
• Bois-Hérault • Bois l'Évêque • Boissay • Bosc-Bordel • Bosc-Edeline • Bosc-Guérand-Saint-Adrien • Bosc-le-Hard • Buchy • Cailly • Catenay • Claville-Motteville • Clères • Cottévrard • Elbeuf-sur-Andelle • Ernemont-sur-Buchy • Eslettes • Esteville • Fontaine-le-Bourg • Fresne-le-Plan • Fresquiennes • Frichemesnil • Grainville-sur-Ry • Grigneuseville • Grugny • Héronnelles • La Houssaye-Béranger • La Rue-Saint-Pierre • La Vaupalière • La Vieux-Rue • Le Bocasse • Longuerue • Martainville-Epreville • Mesnil-Raoul • Mont-Cauvaire • Montigny • Montville • Morgny-la-Pommeraye • Pierrevall • Pissy-Pôville • Préaux • Quincampoix • Rebets • Roumare • Ry • Servaville-Salmonville • Sierville • Saint-Aignan-sur-Ry • Saint-André-sur-Cailly • Saint-Denis-le-Thibault • Saint-Georges-sur-Fontaine • Saint-Germain-des-Essourts • Saint-Germain-sous-Cailly • Saint-Jean-du-Cardonnay • Sainte-Croix-sur-Buchy • Vieux-Manoir • Yquebeuf

Directeur de publication : Eric Herbert
Rédaction : Service communication
Conception/réalisation : Service communication
Photos/illustrations : Service communication - Macrovector / Freepik
Impression : Imprimerie Leclerc
Tirage : 26 500 exemplaires

Communauté de communes Inter Caux Vexin
Siège social
252, route de Rouen
76750 Buchy
Tél. : 02 35 34 73 74
www.intercauxvexin.fr

Plan Climat Air Énergie Territorial

OÙ EN EST-ON ?

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est une démarche collective, dont le but est d'élaborer un plan d'action concret, adapté à notre territoire, afin d'agir face au changement climatique et à la pollution de l'air.

Validé par le conseil communautaire le 10 octobre 2022, le Plan Climat d'Inter Caux Vexin est le fruit du travail réalisé au travers des différents ateliers de construction menés en concertation depuis plus d'un an avec les élus et les habitants de la communauté de communes.

Il comprend une série de 115 mesures, évaluées techniquement, chiffrées et hiérarchisées par ordre de priorité pour permettre d'atteindre les objectifs fixés à 6 ans.



Ce Plan Climat doit maintenant être transmis pour avis à l'autorité environnementale, au Préfet et au Président de Région, et mis à disposition du public pour une dernière phase de concertation.

Le 9 novembre, plan d'action finalisé était présenté aux membres du Club Climat et du Conseil de développement de la Communauté de communes par Eric Herbet, Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et Philippe Picard, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire et du PCAET.

MARS 2023

Soumission à la consultation du public. Les habitants auront alors la possibilité de donner leur avis sur l'ensemble des documents du PCAET, avant son approbation finale.

AVRIL 2023

Adoption définitive du Plan Climat Air Énergie Territorial.

=> 2028

Mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial d'Inter Caux Vexin.

Plusieurs actions sont déjà engagées notamment en matière de mobilité, nouvelle compétence de la communauté de communes, mais aussi dans la rénovation de l'habitat. Découvrez ces services dans les pages suivantes.

FRANCE RÉNOV'

Le service public pour mieux rénover mon habitat

Le service France Rénov' est gratuit et indépendant, c'est un lieu d'information, de conseil et d'accompagnement dédié à la rénovation de votre habitat.

Accessible à tous, France Rénov' :

- Vous aide à concevoir votre projet de rénovation.
- Vous permet de mobiliser les aides financières auxquelles vous avez droit.
- Vous oriente vers les professionnels compétents.

J'envisage de faire des travaux

Je prends rendez-vous avec un conseiller dans l'Espace France Rénov' le plus proche de chez moi

UN PARCOURS SIMPLE ET UNIQUE

Je réalise mes travaux et peux bénéficier d'une aide MaPrimeRénov'

Je dépose ma demande d'aide MaPrimeRénov', puis j'obtiens l'accord sur la base de mon projet de travaux.

Je réalise mes travaux, puis je dépose mes factures et je perçois la prime directement sur mon compte en banque.

Je suis accompagné par Mon Accompagnateur France Rénov'

Je conçois mon projet de travaux avec Mon Accompagnateur Rénov' : état des lieux, préconisations financières et techniques.

Mon Accompagnateur Rénov' m'accompagne à chaque étape de mon projet.



Les permanences France Rénov' sur le territoire

MARTAINVILLE-EPREVILLE

Le 1^{er} jeudi du mois de 9h00 à 12h00
Pôle intercommunal
190 route du Château

BUCHY

Les 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois
de 13h30 à 17h00
Pôle intercommunal
252 route de Rouen

FONTAINE-LE-BOURG

Le 3^{ème} jeudi du mois de 14h00 à 17h00
Mairie

Sur rendez-vous au 02 32 08 13 10

Simulation d'une rénovation énergétique de maison individuelle

1



Logement classé E
Ma facture énergétique est
de 148 €/mois.

2



Les travaux de rénovation
sont chiffrés à 67456 €.

3



Financement : 3 subventions
Primes énergies CEE : 3 000 €
Ma prime rénovation : 7 000 €
Région Normandie chèque éco
Niveau BBC : 9 200 €
ainsi qu'un éco-PTZ : 30 000 €

4



Logement classé C
Ma facture énergétique
passe à 71 €/mois.

BILAN : J'économise chaque mois 87 €

MOBILITÉ

Quelles solutions sur le territoire ?

Sur notre territoire rural, la voiture individuelle est le moyen de transport principal utilisé pour les déplacements du quotidien. 89% des actifs se rendent sur leur lieu de travail en voiture.

Source de pollution, engorgement des grands axes routiers, hausses des prix du carburant, mise en place de la ZFE (zone à faibles émissions) dans la métropole rouennaise... Il est aujourd'hui nécessaire de développer une alternative au «tout voiture».

Avec la prise de compétence « mobilité » en 2021, la communauté de communes se donne les moyens d'agir localement pour participer activement à l'organisation et au déploiement de services et de solutions répondant spécifiquement aux besoins de son territoire. La Mobilité fait désormais partie intégrante de ses politiques urbaines et de cohésion territoriale.

“ **Installer une complémentarité entre les modes de transport** ”

Rencontre avec :

Pourquoi devons-nous modifier notre façon de nous déplacer ?

Pour deux raisons principales : notre santé, et notre porte-monnaie !

En France plus d'un tiers des gaz à effet de serre sont dus aux transports, et plus de la moitié de ces émissions sont liées aux voitures particulières. Mais surtout, on estime à 40 000 le nombre de décès liés aux particules fines ! Aussi, les prix des carburants se sont envolés, et la voiture pèse de plus en plus dans les budgets des familles et des entreprises.

La CCICV étant désormais compétente en matière de mobilité, nous disposons de leviers pour répondre aux enjeux de notre Plan Climat en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et proposer des solutions plus économiques pour se déplacer.

Par quels choix politiques se traduisent ces évolutions ?

La voiture est le mode de déplacement principal de nos habitants pour se rendre vers les territoires limitrophes. Et les études réalisées avec le CEREMA et de l'AURBSE confirment que le covoiturage est une solution à développer pour lutter contre l'autosolisme.

C'est pourquoi la Communauté de communes Inter Caux Vexin lance une expérimentation d'un an et subventionne les trajets en covoiturage planifiés depuis l'application Klaxit, leader français du covoiturage domicile-travail.

Nous avons également fait le choix de créer, en partenariat avec le Département, la création d'une nouvelle aire de covoiturage à Moulin d'Ecalles.

Le potentiel de décarbonation des mobilités est également une réalité pour les déplacements internes au territoire en développant les mobilités actives et douces. Pour favoriser la pratique du vélo, nous travaillons à l'installation d'abris vélos sécurisés dans les gares du territoire.



Anthony AGUADO
Vice-Président en charge
de la mobilité
Maire de Préaux

La « compétence mobilité »... et concrètement ?

Il s'agit de décliner de façon stratégique puis opérationnelle les différentes politiques de mobilité comme l'intermodalité (le fait d'effectuer un déplacement via plusieurs modes de transport), la mobilité inclusive, les mobilités actives comme la marche, le vélo, les modes de transport décarbonés.

L'idée est de faciliter l'accès aux différents services présents sur le territoire et en dehors, pour tous les habitants de l'intercommunalité.

Les premiers services mis en place dans ce cadre sont déjà opérationnels : incitation au covoiturage, abri vélo sécurisés... découvrez-les dans les pages suivantes !

Connaissez-vous les services déjà présents sur votre territoire ?

La Région Normandie a développé « un système d'information multimodale » :

la plateforme www.commentjyvais.fr

Elle permet à l'usager de connaître en quelques clics l'ensemble des solutions qui s'offrent à lui pour se rendre à sa destination. Vous trouverez également sur ce site des informations relatives aux itinéraires, aux lignes, au trafic, aux horaires et aux offres tarifaires.



Faciliter l'intermodalité train-vélo

LE PLAN CLIMAT
EN ACTION !

Je gare mon vélo en toute sécurité : Les Abris Vélos Sécurisés en Gare

La CCICV s'investit dans le développement des mobilités douces en obtenant la création et le financement d'emplacements vélo sécurisés dans les gares du territoire.

La DREAL, la Région Normandie ainsi que SNCF Gares et Connexions ont ciblé les gares de Montville et Clères afin d'accueillir une dizaine de places de stationnement vélo sécurisés. La gare de Clères étant déjà équipée de ce type d'équipement en nombre suffisant selon l'usage constaté, les efforts se sont portés sur **Montville qui accueillera finalement 20 emplacements sécurisés début 2023 !**



Plus d'infos



Abri Vélo Sécurisé en gare de
Morgny-La-Pommeraye



Enfin, si ces partenaires ont favorisé l'axe Rouen-Dieppe, en ciblant les gares d'intérêt régional de Montville et Clères, la Communauté de Communes en partenariat avec la DREAL et SNCF Gare & Connexion a choisi de tourner sa réflexion vers l'axe Rouen-Amiens, dépourvu de toute infrastructure de stationnement vélo :

Le choix s'est porté sur la gare de Morgny-la-Pommeraye, qui est une gare d'intérêt local à fort potentiel.

Ayant bénéficié d'aménagements favorisant son intégration paysagère et son accessibilité, située à 5 km de plusieurs bourgs et reliant Rouen-Rive Droite en une quinzaine de minutes, la gare de Morgny-la-Pommeraye dispose de nombreux atouts pour cette expérimentation ! Ainsi, la ville accueillera un abri vélos sécurisé de 6 places avec casiers.

Développer le covoiturage

Aire de covoiturage de Moulin d'Ecalles 2 : un projet en cours !



L'extension de l'aire de covoiturage de Moulin d'Ecalles sera lancée courant 2023. En effet, l'aire actuelle quotidiennement saturée incite les usagers à pratiquer le stationnement sauvage augmentant le risque d'accident pour l'ensemble des usagers de la route.

Ce projet d'extension, porté par le Département de Seine-Maritime et la Communauté de communes, comptera 49 places dont une réservée aux PMR.

Elle disposera d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. Le projet privilégie les solutions limitant l'impact sur le parcellaire agricole, proposant une gestion appropriée des eaux pluviales et favorisant son intégration paysagère. Enfin, la communauté de communes sera en charge de l'entretien courant du site (éclairage, aménagement, signalisation, accotements, propreté du site).

La Communauté de communes lance une expérimentation d'un an en subventionnant les trajets en covoiturage planifiés depuis l'application Klaxit

Dans la Communauté de communes, 89% des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture entraînant ainsi un coût important pour les ménages, qui n'ont le plus souvent pas de solution alternative.

Inter Caux Vexin s'est engagé dans une politique innovante et ambitieuse sur le territoire en développant le covoiturage domicile-travail.

Ainsi, depuis le 1er novembre 2022, et pour une expérimentation d'1 an, tous les trajets en covoiturage planifiés depuis l'application Klaxit et ayant pour origine ou destination l'une des 64 communes d'Inter Caux Vexin sont subventionnés par la collectivité.

Une rémunération pour le conducteur, un service offert pour les passagers :

EN PRATIQUE :

- Les conducteurs reçoivent 1,50€ par passager transporté (gain moyen constaté pour une distance de 15 km), et jusqu'à 3€ par trajet et par passager, soit 120€/mois en covoiturant régulièrement.
- Côté passager, les trajets sont offerts par Inter Caux Vexin quelle que soit la distance parcourue.

En divisant les frais par 2 ou 3 (en fonction du nombre de passagers), le covoiturage est une solution pérenne et durable pour maîtriser son budget automobile.

Pour bénéficier de ce nouveau dispositif, inscrivez vous sur l'application mobile Klaxit qui mettra en relation passagers et conducteurs selon leurs contraintes de trajet domicile-travail, en garantissant aux conducteurs un minimum de détour et en permettant aux passagers de flexibiliser leurs horaires.



Les passagers bénéficieront également de la garantie "retour" de la MAIF, permettant au passager de rentrer chez lui gratuitement et sans avance de frais en cas d'annulation du conducteur.

Comment ça marche ?



Téléchargez l'appli KLAXIT : disponible et gratuite sur Apple Store et Google Play.



Complétez vos préférences : renseignez votre profil et enregistrez vos trajets à l'avance ou à la dernière minute.



Trouvez vos passagers : des covoitureurs vous font des demandes, il suffit d'un clic pour les accepter.



Retrouvez votre covoitureur à l'endroit indiqué.



Inter Caux Vexin
paie vos covoiturages



Je gagne de l'argent sur la route du travail



UN TERRITOIRE POUR ENTREPRENDRE

La communauté de communes aménage et assure la gestion de 10 Zones d'Activités Économiques

Les ZAE disposent d'emplacements stratégiques à proximité de grands axes permettant de rejoindre rapidement la métropole Rouen-Normandie mais aussi les autoroutes Le Havre-Amiens (A 29) et Rouen-Abbeville (A 28). Les aménagements répondent à des critères de développement durable au travers de parcs d'activités paysagés mais aussi d'une gestion des ressources énergétiques, eaux et déchets. Une véritable approche environnementale de l'urbanisme est proposée aux entreprises désireuses d'offrir à leurs clients une qualité d'accueil et de services, et à leurs salariés des conditions de travail optimales.



10 Zones d'Activités Économiques
2 Hôtels d'entreprises
135 hectares de surface aménagée
175 Entreprises

Aides à l'immobilier d'entreprise : la CCICV soutient les entreprises du territoire !

Depuis juillet 2018, la CCICV soutient les entreprises du territoire au travers de l'aide à l'immobilier d'entreprises. Ce dispositif, co-financé par la CCICV et le Département de la Seine-Maritime, a pour objectif de renforcer l'attractivité du territoire de la communauté de communes en favorisant la création et le développement d'entreprises et d'emplois à travers le soutien aux investissements immobiliers.

9 projets immobiliers ont déjà été subventionnés pour un montant de plus de 436 000 euros.



SEINE-MARITIME
LE DÉPARTEMENT

Remise des aides aux bénéficiaires du dispositif, le 14 octobre 2022



Ça bouge dans les zones d'activités !

Rencontre avec Guillaume De Sorbay, dirigeant des entreprises JPB Menuiserie et Simmad Escaliers nouvellement installés sur la zone d'activités communautaire Polen 2 à Eslettes.



INTERVIEW

Guillaume De Sorbay

SIMMAD
ESCALIERS
LE LEADER DE L'ESCALIER

jpb
MENUISERIE

Pouvez-vous nous parler de votre parcours d'entrepreneur ?

Je suis arrivé en Normandie en 2015, après avoir passé un certain nombre d'années en expatriation. J'ai toujours travaillé dans l'industrie, d'abord dans l'aéronautique, puis dans la fonderie.

Fils et petit-fils d'entrepreneur, j'avais quelques symptômes... puis le virus de l'entrepreneuriat s'est vraiment réveillé en 2018, et j'ai cherché une entreprise à reprendre. J'ai ainsi rencontré mon prédécesseur en 2019 qui cédait ses 2 entreprises Simmad Escaliers et JPB Menuiserie après un joli bout de chemin puisque la première était héritée de son père en 1979 et la seconde acquise en 1984.

L'accord s'est concrétisé en janvier 2020 avec le rachat des 2 sociétés. Une entrée en matière assez franche, en pleine crise COVID, mais grâce à mes équipes, nous avons réussi à mener la barque plutôt bien puisque les 2 entreprises se développent.

Pouvez-vous nous présenter vos deux entreprises ?

Simmad Escaliers et JPB Menuiserie sont implantées sur le même site, à Notre Dame de Bondeville pour le moment, mais nous allons prochainement déménager à Eslettes sur la zone d'activités Polen 2. Toutes deux sont des entreprises de menuiserie mais dans deux acceptions différentes du terme :

JPB Menuiserie est spécialisée dans la pose de menuiseries, notamment auprès des bailleurs sociaux et des institutions. Elle rayonne sur tout le département de la Seine-Maritime et le nord de l'Eure. Elle emploie une vingtaine de collaborateurs et forme chaque année des apprentis.

Simmad Escaliers est également une entreprise de menuiserie, mais plus au sens travail du bois. C'est la plus importante entreprise de la région Normandie dans son domaine, et son activité s'étend également au-delà. Elle conçoit et fabrique des escaliers, en bois principalement et exclusivement sur mesure. Elle emploie actuellement une quarantaine de collaborateurs. Tout est fait sur place, de A à Z, si j'exagère un peu le point de départ c'est un tronc d'arbre qui arrive dans nos usines !

C'est une vraie entreprise industrielle qui a

absorbé l'intégralité de sa chaîne de valeur, si on voulait aller plus loin il nous faudrait acheter une forêt...

Pourquoi déménager sur la ZAE Polen 2 à Eslettes ?

Nous sommes dans une phase de croissance assez importante et donc un besoin de place : ce déménagement va nous permettre par exemple de quasiment doubler la surface de l'usine, de développer le showroom. Mais au-delà du développement de l'outil de production, nous sommes dans une phase de transformation de l'entreprise.

Il y a une volonté très forte de ma part d'améliorer l'environnement de travail de mes collaborateurs. Nous sommes aujourd'hui un acteur reconnu dans notre secteur pour notre savoir-faire, on a envie maintenant de se donner les moyens d'attaquer la marche du dessus et ça ne passe pas que par le développement de l'outil industriel, ça passe également par de la visibilité, par le sentiment d'appartenance des salariés.

Nous avons un travail de fond à faire sur la notoriété, sur l'image de marque, cette installation sur la zone d'Eslettes est une première étape.

Nous avons voulu un bâtiment avec de hautes performances énergétiques, et si on y ajoute des machines plus récentes, cela va nous permettre d'affronter les années qui nous attendent en prenant en compte les préoccupations énergétiques et climatiques. C'est un travail que nous devons faire, et qui est important à la fois pour nos collaborateurs et pour nos clients... et qu'on se doit d'expliquer à nos fournisseurs.

L'emménagement sur la ZAE Polen 2 à Eslettes nous offre l'avantage de ne pas trop nous éloigner de notre lieu d'implantation actuel, tout en nous apportant de la visibilité et des accès autoroutiers facilités.

Quelles sont les évolutions envisagées à moyen terme ?

On fabriquait 1300 escaliers par an lorsque j'ai repris l'entreprise, on en a réalisé un peu plus de 1700 l'année dernière et on espère être capable d'en fabriquer 2500, 3 ans après le déménagement.

Je prévois une croissance d'effectif sur les 2 entreprises, en particulier pour Simmad Escaliers car nous avons l'unité de production. Ainsi, les effectifs devraient gonfler d'au moins 20 à 25% dans les 3 ans à venir. Cela reviendrait à doubler les effectifs entre 2015 et 2025 chez Simmad !

De quelles aides avez vous pu bénéficier pour votre nouvelle installation ?

Nous avons été épaulés par les services de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour le montage des divers dossiers de financement, l'organisation des rencontres avec les différents représentants des institutions... C'est vraiment une aide précieuse pour les chefs d'entreprise. Ça nous a notamment permis d'obtenir l'aide à l'immobilier d'entreprises, octroyée par la communauté de communes Inter Caux Vexin et le département de Seine-Maritime.



LEADER

L'EUROPE AU COEUR DES TERRITOIRES

Le dernier Comité de Programmation LEADER a permis de sélectionner 3 nouveaux projets sur notre territoire.

Un montant total d'aide de 145 251,57 € a ainsi été attribué à 3 nouveaux projets sur les volets touristiques, préservation des milieux naturels et diversification de l'offre culturelle sur les communes de Clères, Bois-Guilbert et Sainte-Croix-sur-Buchy.

SAINT
CROIX
SUR
BUCY



ZOOM SUR UN PROJET

Une médiathèque/ludothèque dans la commune de Sainte-Croix-Sur-Buchy

La commune de Sainte-Croix-sur-Buchy s'est vue attribuer une aide de 60 000 € pour la création d'une médiathèque-ludothèque. Ce projet, innovant en milieu rural, va ainsi permettre de diversifier l'offre culturelle au travers de nouveaux espaces vivants et évolutifs : médiathèque, ludothèque, espaces culturels permettant d'accueillir des expositions, concert théâtre, ateliers etc. En outre, ce projet permettra d'établir des liens intergénérationnels entre les usagers et d'accueillir de nouveaux publics comme les scolaires (ateliers et prêts de livre) ou les personnes âgées (portage de livres à domicile).

LEADER ?

Le programme LEADER est une initiative de l'Union Européenne, il permet aux territoires ruraux de disposer d'une enveloppe financière destinée à soutenir des projets innovants, fédérateurs et structurants.

Depuis 2016, 60 projets ont pu voir le jour sur les territoires d'Inter Caux Vexin et du Pays de Bray. Forts de cette expérience, les 2 territoires s'engagent de nouveau dans une candidature commune, dans le but de disposer d'une nouvelle enveloppe de fonds européens LEADER pour les 5 prochaines années.



L'ancien presbytère de la commune de Sainte-Croix-sur-Buchy en cours de restauration, accueillera l'actuelle bibliothèque ainsi qu'une médiathèque/ludothèque et un espace culturel.

En collaboration avec la Fondation du patrimoine, la commune de Sainte-Croix-sur-Buchy a mis en place une souscription pour financer la restauration du presbytère.

Pour plus d'informations :

<https://www.fondation-patrimoine.org/77295>



LA FIBRE ARRIVE !

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin agit pour le déploiement du Très Haut Débit et réduire la fracture numérique sur son territoire.

L'action d'Inter Caux Vexin se concrétise au travers de son adhésion et de sa participation financière au Syndicat Seine-Maritime Numérique, chargé d'assurer les travaux de déploiement du réseau de fibre optique et sa commercialisation à l'échelle du département.



Pour en savoir plus sur l'état d'avancement des travaux dans votre commune, sa commercialisation... Consultez la carte du déploiement de la fibre : <https://carte.smn76.fr/>

TRI DES BIODÉCHETS, BIENTÔT TOUS CONCERNÉS

Le 1^{er} janvier 2024, les particuliers auront l'obligation de séparer les biodéchets* des ordures ménagères afin qu'ils soient valorisés.



La Communauté de communes, en charge de la collecte et du traitement des déchets doit apporter une solution de tri à la source à ses habitants.

Afin d'alimenter l'étude sur les solutions à mettre en place, un questionnaire a été soumis aux habitants dans le but de mieux connaître les habitudes déjà en place. Il a notamment permis de montrer un intérêt pour le compostage et des pratiques déjà bien présentes.

Une expérimentation de collecte des restes alimentaires dans les cantines scolaires de 12 communes est également en cours : ils sont ainsi acheminés vers

une unité de méthanisation apte à recevoir ce type de déchets et valorisés en chaleur et électricité.

Inter Caux Vexin poursuit sa réflexion sur la filière biodéchets, ces données permettront de proposer un service répondant à des enjeux à la fois environnementaux et économiques.

LES HORAIRES

de vos déchetteries communautaires

Bosc-le-Hard

du 2/05 au 31/10 :

- le lundi et le mercredi
14h - 17h
- le vendredi et le samedi
9h - 12h / 14h - 18h

du 2/11 au 30/04 :

- le lundi et le mercredi
14h - 17h
- le vendredi et le samedi
9h - 12h / 14h - 17h

Montville

du 15/06 au 15/09 :

- le lundi
9h30 - 11h45 / 14h - 18h15
- du mardi au samedi
8h30 - 11h45 / 14h - 18h15

du 16/09 au 14/06 :

- le lundi
9h30 - 11h45 / 14h - 17h15
- du mardi au samedi
8h30 - 11h45 / 14h - 17h15

Buchy

du 1/03 au 30/09 :

- lundi
14h - 18h
- le mercredi et le vendredi
9h - 12h / de 14h - 18h
- le samedi
9h - 12h / 13h - 18h

du 1/10 au 28/02 :

- le lundi
14h - 17h
- Le mercredi, le vendredi et le samedi
9h - 12h / 14h - 17h

* **Un biodéchet c'est quoi ?**

Le terme biodéchet regroupe les déchets non dangereux biodégradables comme les déchets verts des jardins et les restes alimentaires. Ils représentent environ 30% des ordures ménagères résiduelles (après tri des papiers et des emballages).

Les biodéchets contenus dans les ordures ménagères sont majoritairement incinérés. Or, les biodéchets, de par leur composition (60% à 90% d'eau), ne sont pas adaptés à l'incinération !

BADGE D'ACCÈS AUX
DÉCHETTERIES :**Mode d'emploi**

Pour accéder aux déchetteries communautaires, un badge doit être présenté à l'accueil. **Ce badge est attribué gratuitement par les agents de la déchetterie, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'une pièce d'identité (pièce originale, photocopie non acceptée).** Il n'est délivré qu'un seul badge par foyer. Tout prêt de badge est interdit.

Que faire en cas de perte ou de vol de votre badge de déchetterie ?

Prévenir au plus vite la Communauté de Communes afin de bloquer son utilisation.

Un nouveau badge sera remis sur présentation des mêmes pièces justificatives. Il sera délivré par les agents de la déchetterie et facturé au prix de 15€.

FERMETURE TEMPORAIRE
DE LA PISCINE ANDRÉ MARTIN

La piscine communautaire a récemment bénéficié de travaux visant à réduire la consommation énergétique de cet équipement. Une baisse progressive de la température de l'eau des bassins a également été engagée dès le printemps (-2°C dans le grand bassin, -1,5°C dans le bassin d'apprentissage). Malgré ces mesures, le contexte actuel lié à l'augmentation du coût de l'énergie a appelé les élus de l'intercommunalité à se réunir pour étudier de nouveaux scénarios.

Si le souhait des élus est de maintenir le fonctionnement de la piscine pour les publics scolaires (cette année, la piscine accueille 87 classes soit 2 121 élèves), **une fermeture temporaire de la piscine pendant les quatre semaines des vacances scolaires de Noël 2022 et de Février 2023 a cependant été décidée par les instances communautaires.**



Inter Caux Vexin

paie vos covoiturages



Passagers

**Trajets offerts
par la collectivité**



Scannez ici

Conducteurs
Gagnez
120€/mois



Arrivée prévue à 07h49

Plus de détails

Covoiturer

Téléchargez l'appli Klaxit



App Store



Google Play